



**HAL**  
open science

**Exercice du droit de réponse à l'annexe III de l'article  
d'Yves et Christine Gauthier paru dans le numéro 20  
(2018) des Cahiers de l'AARS.**

Christian Dupuy

► **To cite this version:**

Christian Dupuy. Exercice du droit de réponse à l'annexe III de l'article d'Yves et Christine Gauthier paru dans le numéro 20 (2018) des Cahiers de l'AARS.. Les Cahiers de l'AARS, 2020, 19, pp.301-304. halshs-02954363

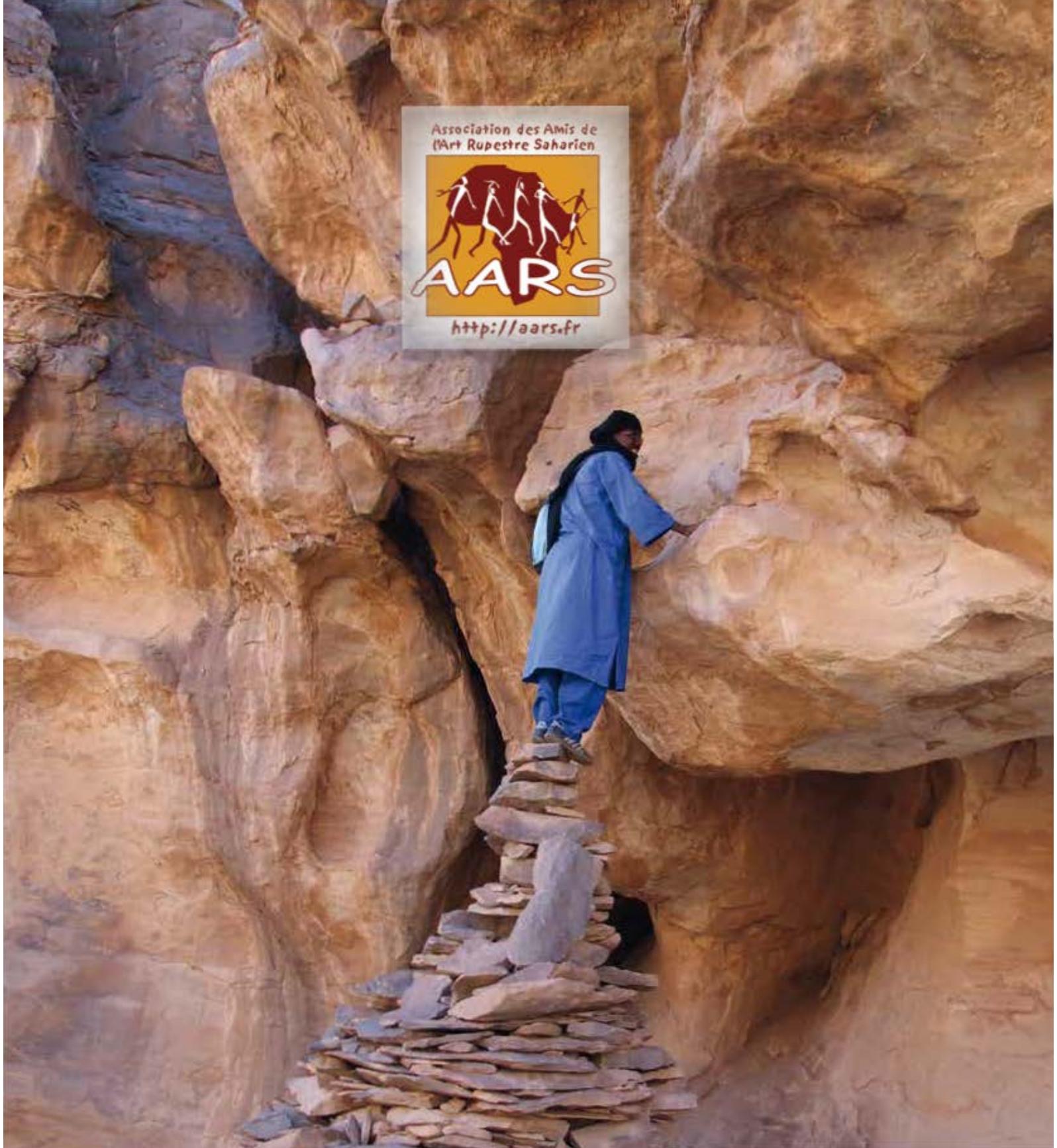
**HAL Id: halshs-02954363**

**<https://shs.hal.science/halshs-02954363>**

Submitted on 1 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Les Cahiers de l'AARS

N° 21 — 2020



**Exercice du droit de réponse à l'annexe III de l'article d'Yves et Christine Gauthier paru dans le numéro 20 (2018) des Cahiers de l'AARS, par Christian Dupuy\*.**

Compte tenu de la règle des 200 lignes maximum arrêtée par la loi pour cet exercice, mon propos se limitera à démontrer le caractère infondé des deux reproches portés à mon encontre par Yves et Christine Gauthier. Pourtant un autre aspect de leur annexe III aurait mérité d'être commenté : les justifications qu'ils avancent pour se défendre de ne pas avoir cité dans leur publication de 2011 mon article de 2006 dont ils tirent chiffres et idées. Démonstration est faite de l'irrecevabilité de leurs explications dans un texte intitulé « À propos des chars rupestres sahariens : "rendre à César ce qui appartient à César" », consultable en ligne et accompagné des photographies de chars et parties de chars actuellement connues de l'Adrar des Iforas (Dupuy 2019). Ce texte et son portfolio étaient destinés à ce numéro des *Cahiers*. Le bureau de l'AARS les a rejetés en septembre 2019.

**Premier reproche**

«Dupuy renvoie à ses propres dires uniquement, passant sous silence [...] le fait que Monod et Lhote, bien avant lui, sont déjà intervenus sur le sujet pour écrire la même chose.» (Gauthier & Gauthier 2018 : 86). Mes contradicteurs étayaient leur allégation d'appropriation intellectuelle en reproduisant les passages suivants de Monod et Lhote : «L'abondance des chars rupestres sahariens vient éclairer, naturellement, les références anciennes à la charrerie des Libyens, Garamantes, etc. [...]. La vaste aire de distribution des figurations – de l'Atlantique au Fezzan – empêchera désormais d'appliquer à l'ensemble des chars l'épithète de "garamantes".» (Monod & Cauneille 1951 : 193). Et Lhote de poursuivre (1982 : 150) : «Le moins que l'on puisse dire, suivant en cela l'avis de Th. Monod (ouvr. cit., 1951, p. 193), c'est que ces chars ne

peuvent être appelés garamantiques.» La citation se poursuit sans rien apporter à ce premier reproche.

**Qu'écrivent précisément Monod et Lhote ?**

Soulignons d'abord que, dans les deux passages sélectionnés par mes contradicteurs, Monod et Lhote s'intéressent spécifiquement aux gravures de chars du Sahara occidental et méridional. Rappelons, d'autre part, à propos des Garamantes qu'Hérodote en fait des spécialistes de la conduite des chars en quadriges (= véhicules à deux roues attelés à quatre chevaux de front), et qu'il situe, comme le feront à sa suite d'autres auteurs de l'antiquité nord-africaine, leur territoire aux confins de l'Algérie et de la Libye avec Garama comme capitale, l'actuelle Germa du Fezzan. Aussi est-il logique que Monod et Lhote n'assimilent pas les auteurs des gravures du Sahara occidental aux Garamantes. La thèse contraire aurait été surprenante. Cela les aurait conduits à projeter ces invétérés conducteurs de quadriges du Fezzan sur un théâtre d'opération éloigné de plus de deux mille kilomètres de leur zone d'influence, thèse d'autant plus difficile à soutenir que les figures de chars dételés du Sahara occidental et méridional ne se trouvent quasiment jamais associées à des dessins de chevaux. Ce qu'oublie sciemment d'indiquer les Gauthier dans leur réquisitoire, c'est que Monod et Lhote ajoutent quelques lignes plus loin : «Si les chars du Tassili, de Libye et du Zemmour semblent encore en milieu pastoral précamélin à bovidés, ceux du Sud (Adrar, Sahara soudanais), paraissent, par leur contexte, relever déjà du libyco-berbère.» (Monod & Cauneille 1951 : 193). Et Lhote de reprendre la thèse de Monod en page 151 : «Th. Monod classe ces gravures [les chars du Sud] dans son groupe II, c'est-à-dire moyen libyco-berbère, camélin, alphabétique (tiffinagh anciens), préislamique.» Il ressort de ces deux citations désormais complé-

tées, que Monod et Lhote assimilent les auteurs des gravures de chars du Sahara occidental et méridional à des «Libyco-berbères», tout en précisant qu'il ne peut s'agir des Garamantes du Fezzan.

**Mes positions**

Faut-il rappeler que depuis les années 1990, je m'oppose vigoureusement à cette idée de groupes à charrerie d'appartenance exclusivement «libyco-berbère»? Ce qui me conduit logiquement à rejeter, tant les ethnonymes de «Garamantes» et de «Libyens Garamantes» par trop restrictifs, que les désignations plus générales de «Libyens», «Guerriers Libyens», «Berbères», «Protoberbères», «Paléoberbères», «Libyco-berbères» pour qualifier ces groupes à charrerie (Dupuy 1991, 1996, 1998, 2011). Où se situe par conséquent mon imposture? Quelle appropriation intellectuelle peut-on me reprocher? Si j'encourage régulièrement à l'abandon de cette terminologie, c'est parce qu'elle assigne les détenteurs de chars du Sahara à une origine nord-africaine et à une culture méditerranéenne. Combien de fois ne lit-on pas que des groupes «libyco-berbères» (ou autres dénominations supra), forts de leur maîtrise à conduire des chars, auraient imposé leur domination aux populations sahariennes locales? En l'état des connaissances, aucune donnée archéologique n'abonde en faveur de ce scénario par trop précis et orienté; ce qui me conduit à proposer depuis 1991 les hypothèses alternatives suivantes : 1. Que divers peuples à charrerie furent impliqués dans un vaste réseau d'échanges dès le milieu du IIe millénaire av. J.-C., à en juger par la diversité des expressions figuratives desquelles participent les chars sahariens selon les régions; 2. Que le poids des aristocraties guerrières dans l'Adrar des Iforas et dans l'Air alla grandissant durant le Ier millénaire av. J.-C., l'un des témoins de cette hiérarchisation étant illustré par l'art rupestre, en particulier par les figures nouvelles de chevaux attelés

\* Chercheur affilié à l'IMAf (Institut des Mondes africains), UMR 8171, CNRS (<https://dupuyarcho.org/>)

à des chars que conduisent des porteurs de lance; 3. Que la présence d'un peuplement «libyco-berbère» dans le sud du Sahara ne devient perceptible qu'à partir des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. lorsqu'apparaissent sur les rochers les figurations de porteurs de javelots et de chasses à courre au gros gibier (girafes, autruches, antilopines) du haut de chevaux et de dromadaires, ces thèmes étant fréquemment traités aux côtés d'inscriptions composées de caractères semblables aux *tifnagh* des Touaregs.

Mes contradicteurs gagneraient à porter une plus grande attention aux travaux qu'ils analysent. En l'état, ils n'ont retenu des textes de Monod et de Lhote et de mes écrits que l'écume dans le seul but de salir mon travail, et ce afin de relativiser la gravité de leur manquement déontologique.

### Deuxième reproche

«Dupuy insiste lourdement sur l'antériorité de ses propos sur le contexte des chars... renvoyant le lecteur, en tout et pour tout à sa thèse. La leçon qu'il nous dispense aurait été certainement mieux comprise s'il n'avait fait preuve [...], d'une étrange amnésie [quel inquiétant bulletin de santé émis sur ma personne!] en passant sous silence des écrits bien antérieurs aux siens sur ce sujet précis.» (Gauthier & Gauthier 2018 : 85).

Le sujet précis en question tient au constat maintes fois formulé depuis plus d'un demi-siècle de «la présence de gravures de chars en contexte figuratif riche de taurins ignorant le cheval» dans diverses régions du Sahara. Mes contradicteurs reproduisent sur près d'une page les textes de sept auteurs s'étant rangé à cette observation. Ils auraient pu s'épancher plus longuement en reproduisant sur plusieurs pages les passages de nombreux articles allant dans le même sens, sans que cela ne porte ombrage à mes travaux pour la simple raison qu'ils commettent un flagrant hors-sujet. Leur propension à ne retenir que quelques bribes de mes écrits aux dépens de l'essentiel, est ici encore éloquent. Ma «lourde insistance» consiste en ces propos (Dupuy 2016-2017 : 39):

«Pour information j'ai montré dès 1991 (Dupuy 1991 : 186-192), et par la suite à diverses reprises, superpositions et thèmes à l'appui, que les plus anciens chars figurés dans l'Adrar des Iforas participent d'un contexte figuratif riche de taurins ignorant le cheval. Leur réalisation remonte à une époque où la tradition allait au port d'objets coudés à lame métallique. Ce n'est que plus tard, lorsque le port de la lance se généralise dans le sud du Sahara, que des chevaux apparaissent attelés par paire à des chars. De fait, l'usage de cet engin à ces latitudes semble précéder l'élevage des chevaux de trait. Cette même évolution paraît aussi s'exprimer dans l'Aïr.»

Première remarque: l'accusation d'appropriation intellectuelle portée à mon encontre se fonde sur une expression tirée de la première phrase du paragraphe ci-dessus qui en compte quatre indissociables. Deuxième remarque: je ne renvoie pas «en tout et pour tout» à ma thèse puisqu'il est aussi question de mes articles subséquents auxquels mes contradicteurs sont régulièrement allergiques depuis 2008 (Dupuy 2019), leur remède consistant à les éliminer de leur logiciel. Troisième remarque: tant ma thèse que mes articles possèdent des bibliographies mentionnant les travaux des auteurs dans lesquels j'aurai puisé un constat conforme aux observations que j'ai faites dans l'Adrar des Iforas face à des gravures de chars qui n'avaient jamais été publiées jusqu'ici...

### Les faits et mes positions

Mes analyses ne se limitent pas à mentionner la présence de «chars en contexte figuratif riche de taurins ignorant le cheval». À ce constat s'ajoute cet autre fait tout aussi important: les chars du Sahara méridional participant de ce contexte s'avèrent pour la plupart de réalisation plus ancienne que ceux associés à des chevaux. Rappelons que la thèse inverse était soutenue avant que mes découvertes dans l'Adrar des Iforas ne remettent en cause sa validité. Jusque dans les années 1980, les engins représentés dételés aux côtés de nombreux taurins étaient qualifiés de schéma-

tiques. Gabriel Camps (1993 : 1883) est le premier à avoir rejeté ce qualificatif en faisant justement remarquer que les dessins des véhicules dételés répondaient du même schéma de base que ceux tirés par des chevaux. Ce schématisme proclamé des chars dételés n'a pas été sans conséquence sur la chronologie. Il a conduit Henri Lhote (1982 : 49, 87, 179-180), puis d'autres chercheurs, à considérer que ces représentations étaient plus tardives que les attelages de chevaux sur la base du postulat alors largement admis selon lequel les expressions figuratives de la préhistoire auraient irrémédiablement évolué du réalisme vers des niveaux d'abstractions de plus en plus élevés. Sur la foi de quoi, les figurations d'attelage de chevaux, parce que détaillées, étaient sensées être plus anciennes que les gravures de chars dételées dites «schématiques», et jugées en conséquence «décadentes». Les données iconographiques de l'Adrar des Iforas m'ont conduit à rejeter cette chronologie relative en faisant valoir les trois points indissociables suivants (Dupuy 1991, 1996, 2006, 2011) :

1. Que les plus anciens chars figurés dans ce secteur participent d'un contexte figuratif riche de taurins ignorant le cheval;
2. Que leur réalisation remonte à une époque où la tradition allait au port d'objets coudés à vocation cérémonielle;
3. Que les chevaux liés aux chars à ces latitudes méridionales sont apparus alors que le port d'objets coudés avait été abandonné au profit de la lance de la part d'aristocrates guerriers, les superpositions de gravures alliées à l'évolution des thèmes plaident en ce sens.

Alors oui, j'affirme humblement, simplement pour me défendre, être l'auteur de ces trois observations et proclame, sans prétention, avoir été le premier à indiquer que, dans l'Adrar des Iforas, et parallèlement dans l'Aïr, l'usage des chars semble bien avoir devancé l'apparition des chevaux de trait, cet élevage équin ô combien exigeant ayant été pratiqué en des temps plus récents par quelques aristocrates guerriers désireux de dresser et de conduire à l'attelage ces animaux pour

renforcer leur autorité par la course au prestige et à l'ostentation. Ces précisions confèrent dès lors une résonance toute particulière à cette phrase datée de décembre 2011, parue dans le n°15 des *Cahiers de l'AARS* diffusés en mars 2012: «Au risque de passer pour iconoclastes sinon farfelus, nous nous demandons si, au Sahara, les chars ne pourraient pas avoir précédé le cheval.»  zz histoire: qui en sont les auteurs? A quels articles ne renvoient pas leur bibliographie?

### Conclusion

Il eut été tellement plus sain et plus digne que mes contradicteurs regrettent leur erreur sans plus s'attarder: celle d'avoir omis de citer un article dans lequel ils ont puisé chiffres et idées. Au lieu de cela, ils ont cherché à relativiser leur manquement déontologique en m'attribuant des fautes que je n'ai pas commises et... en se trouvant de bonnes excuses, ce qu'ils appellent des «raisons fondamentales» qui s'avèrent fondamentalement irrecevables comme il est démontré dans mon texte consultable en ligne (Dupuy 2019).

CAMPS Gabriel 1993. «Char.» *Encyclopédie Berbère* 12: 1877-1892.

DUPUY Christian 1991. *Les gravures rupestres de l'Adrar des Iforas (Mali) dans le contexte de l'art saharien: une contribution à l'histoire du peuplement pastoral en Afrique septentrionale du Néolithique à nos jours*. Aix-en-Provence: Université de Provence, Thèse de l'Université, 2 tomes, 404 p.

DUPUY Christian 1996. «Équidiens du Sahara méridional.» *Encyclopédie Berbère* 17: 2665-2677.

DUPUY Christian 1998. «Réflexion sur l'identité des guerriers représentés dans les gravures de l'Adrar des Iforas et de l'Aïr.» *Sahara* 10: 31-54

DUPUY Christian 2006. «L'Adrar des Iforas à l'époque des chars: art, religion, rapports sociaux et relations à grande distance.» *Sahara* 17: 29-50.

DUPUY Christian 2011. «Quel peuplement dans l'Adrar des Iforas (Mali) et dans l'Aïr (Niger) depuis l'apparition des chars?» *Bulletin de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies* 60: 21-48 (distribué en août 2011).

DUPUY Christian 2016-2017. «Chars sahariens préhistoriques et araires africains

actuels. I. L'alimentation des animaux de trait.» *Les Cahiers de l'AARS* 19: 29-44.

DUPUY Christian 2019. «À propos des chars rupestres sahariens: "rendre à César ce qui appartient à César".» Portails académiques *HAL SHS, Research Gate & Academia*: 97 p.

GAUTHIER Yves & Christine GAUTHIER 2011. «Des chars et des Tifinagh: étude aréale et corrélations.» *Les Cahiers de l'AARS* 15: 91-118 (distribués en mars 2012).

GAUTHIER Yves & Christine GAUTHIER 2018. «Petit manuel d'attelage: gravures et peintures de chars sahariens.» *Les Cahiers de l'AARS* 20: 37-88.

LHOTE Henri 1982. *Les chars rupestres sahariens; des Syrtes au Niger par le pays des Garamantes et des Atlantes*. Toulouse: Édit. des Hespérides, 272 p.

MONOD Théodore & Capitaine CAUNEILLE, 1951. «Nouvelles figurations de chars au Sahara occidental.» *BIFAN*, XIII(1): 181-197.

### Conformément à l'usage, nous publions à la suite de cette réponse les commentaires d'Yves Gauthier, mettant un point final à cet échange.

Il est toujours délicat de citer les articles de Dupuy car, à voir ses réactions depuis longtemps, y compris celle-ci, on lirait mal ou on déformerait ses propos de manière assez systématique. Dans sa réponse, il se paie de mots: «les Gauthier veulent faire croire que je me serais approprié la thèse de mes prédécesseurs [...] étayer leur allégation d'appropriation intellectuelle [...] dans le seul but de salir mon travail [...] Leur propension à ne retenir que quelques bribes de mes écrits aux dépens de l'essentiel, est ici encore éloquente [...] Leur accusation d'appropriation intellectuelle [...] relativiser leur manquement déontologique...»

Pour remettre les choses à leur place en terme simples et adéquats nous rappellerons que l'histoire tourne autour d'un banal (coupable de notre part) défaut de références: nous n'avons pas cité un article de cet auteur, un vrai crime de lèse majesté. Nous avons fait valoir, non sans ironie, que dans le temps

même où il nous reprochait cela, il procédait de même en ne citant pas ceux qui sont intervenus sur le sujet bien avant lui («Faites ce que je dis, pas ce que je fais»).

Toutes ses contorsions pour y ajouter un semblant d'originalité ne changent rien à la matière.

Il nous reproche de mal lire ses écrits (nous n'aurions pas, par exemple, retenu le bon nombre de chars du Mali qui figurent dans sa thèse — cf. notre article) mais c'est justement une lecture détaillée qui nous a amenés à rejeter une partie de ces données au motif raisonnable qu'il ne s'agit pas réellement de chars, mais de motifs susceptibles d'être interprétés comme des roues ou d'autres pièces détachées de chars (la lecture variant suivant les auteurs). Pour nous reprocher notre soi-disant mauvaise lecture et un décompte erroné, il n'a justement «retenu que quelques bribes de nos écrits aux dépens de l'essentiel» en passant sous silence une section entière où nous exposions en détail nos raisons d'évacuer des inventaires ces figures qu'il qualifie, sans preuve, de parties de chars.

Dupuy cherche à transformer en guerre nucléaire ce qui n'est qu'une parfaite et amusante illustration de l'arroseur arrosé, situation qui ne lui convient pas et qui l'entraîne à ces extrémités: l'exagération des propos et la posture de victime, associés à un exposé pour le moins confus dont il ne ressort rien de clair.

Pour faire bonne mesure et enfoncer le clou, il enfourche un nouveau «char» en critiquant des propos que nous n'avons jamais tenus: «Combien de fois ne lit-on pas que des groupes "libyco-berbères" [...], forts de leur maîtrise à conduire des chars, auraient imposé leur domination aux populations sahariennes locales?» Or nous n'avons jamais rien écrit de la sorte.

Ce qui a mis le feu au lac et l'a entraîné à souffler une tempête dans un dé à coudre, ce sont nos critiques de son article de 2006 (celui que nous passons sous silence, dit-il) concernant son interprétation des «nasses»

comme « idoles ». Il n'a pas supporté que nous avancions un argument qui met à mal celle-ci, et depuis, pour reprendre une fois encore ses propos, il se borne à ne « retenir que quelques bribes de nos écrits aux dépens de l'essentiel ». C'est donc avec amusement et beaucoup d'intérêt qu'on lit le savoureux conseil qu'il prodigue dans sa conclusion : « Il eut été tellement plus sain et plus digne que mes contradicteurs regrettent leur erreur sans plus s'attarder. » conseil qu'il eut été judicieux d'appliquer d'abord à son propre cas.

Nous ne négligeons pas les recherches de Dupuy, qui pêche un peu par narcissisme en prétendant : « mon article de 2006 dont ils tirent les idées. » Il nous arrive parfois d'avoir des idées originales, et Dupuy n'est pas une référence universelle. On notera même qu'il est quelque peu incohérent : il est en effet peu vraisemblable qu'il nous ait suggéré lui-même que son hypothèse d'idoles pour les nasses

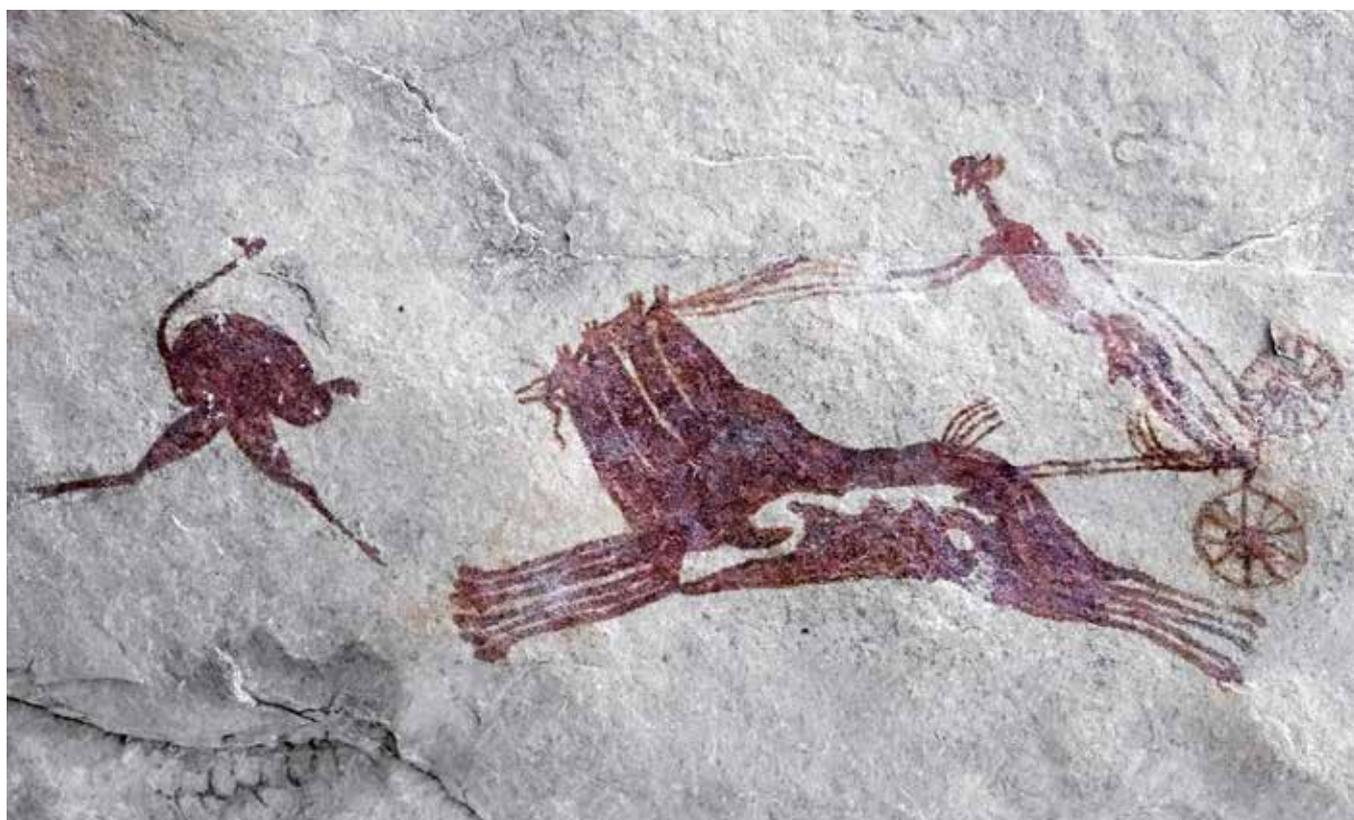
est sans fondement ! Nous attendons avec sérénité le procès pour plagiat qu'il ne manquera pas d'intenter après s'être plaint *urbi et orbi*.

Quant à la version longue de sa diatribe — rejetée par le comité de lecture — on peut comprendre qu'il la dépose sur *Academia.edu* et *ResearchGate*, sites sans déontologie où aucun contrôle de qualité n'est pratiqué. Qu'il le fasse sur HALSHS n'est pas une bonne nouvelle pour la communauté ni non plus pour son autorité de Tutelle (le CNRS) qui, dans un écrit récent, préconise d'y stocker les productions ayant franchi la barrière des *reviews*. Nul doute que les propos de ce chercheur, à la limite de la diffamation<sup>1</sup>, passeront à la postérité pour le plus grand bénéfice de son laboratoire de rattachement, et qu'ils tiendront une place de choix dans le prochain rapport d'activité de celui-ci. Nous ne manquerons pas d'en faire la publicité et, pour assurer une large diffusion, nous

leur communiquerons (CNRS-SHS, IMAf) copie de cette version longue, de cette réponse de Dupuy et de nos commentaires.

Pour notre part, nous en restons aux chars et nous lui laissons bien volontiers le soin d'inventorier les pièces détachées abandonnées (du genre « haltère ») et autres soi-disant roues (de secours ?) de chars, inventaire qui représente, assurément, une grande avancée pour la science !

1. Selon lui, nous l'aurions accusé de plagiat : « tant ma thèse que mes articles possèdent des bibliographies mentionnant les travaux des auteurs que je suis sensé avoir plagiés [...] La citation se poursuit sans rien apporter à l'accusation de plagiat qui m'est faite. » Cette accusation est parfaitement infondée. Nous avons parlé d'absence de citation et jamais de plagiat ; c'est Dupuy qui extrapole avec la même tendance à l'exagération que dans le reste de sa réponse, en cherchant vainement à démontrer ce qu'il pense être l'ignominie de ce qu'il imagine être une attaque. Le moins qu'on puisse dire est que sa crédibilité n'en sort pas grandie.



Quadriga au galop poursuivant une autruche, peint à Ano Mellen, Tasīli-n-Ājjjer (d'après Gauthier & Gauthier 2018 : fig. 37-38).